

**REGISTRE**  
**AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES**  
**BOURGMESTRE ET ECHEVINS**

Séance du 11 juin 2026

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre ; MM. Emering et M. Meyers, échevins ;  
M. Buffadini, secrétaire f.f. ;

Absent excusé: /

**Règlement d'urgence de la circulation à caractère temporaire dans la localité de Bettange-sur-Mess en raison de travaux routiers sur la route des Trois Cantons en date du vendredi 19 juin 2026 au samedi 20 juin 2026 – Décision**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de la circulation modifié du 27 février 2015, tel qu'il a été approuvé par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, département des Transports en date du 28 septembre 2015 et par le Ministre de l'Intérieur, en date du 4 novembre 2015 (Réf. : 322/15/CR) ;

Considérant qu'en date du vendredi 19 juin 2026 au samedi 20 juin 2026 auront lieu des travaux routiers à Bettange-sur-Mess sur la route des Trois Cantons à la hauteur du croisement avec la rue de Dippach et la rue de Bettange par la société Félix Giorgetti S.à.r.l. pour le compte de l'Administration des ponts et chaussées ;

Considérant qu'il y a lieu d'édicter un règlement de circulation temporaire d'une durée inférieure à 72 heures ;

**décide à l'unanimité**

**d'édicter le règlement d'urgence temporaire de la circulation comme suit :**

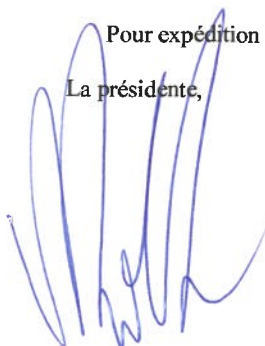
**Art. 1<sup>er</sup> : A partir du vendredi 19 juin 2026 à 06.00h au samedi 20 juin 2026 à 09.00h la route des Trois Cantons à Bettange-sur-Mess sera barrée à toute circulation à la hauteur du croisement avec la rue de Dippach et la rue de Bettange à Bettange-sur-Mess (signalisation par signal C,2a);**

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme, à Schouweiler, le 11 juin 2026

La présidente,



Le secrétaire f.f.,

